

Les candidats à la VAE et les résultats sur Midi-Pyrénées en 2008



Le processus de certification en trois points clés :

- un **organisme certificateur** délivre un titre, un diplôme ou un certificat de qualification professionnelle (CQP) ;
- un **référentiel de certification** est attaché à chaque titre, diplôme ou CQP ;
- une **procédure de validation** existe pour chaque titre, diplôme ou CQP. Chaque organisme certificateur met en place une procédure spécifique.

Les différents organismes certificateurs conseillent et accompagnent l'usager tout au long de la démarche :

- information sur leurs propres procédures et modes de validation,
- vérification et confirmation du choix de la certification,
- recevabilité de la demande (livret 1),
- production d'un dossier d'analyse et d'expérience (livret 2) ou mise en situation de travail reconstituée,
- proposition d'un accompagnement.

Les chiffres présentés

Chaque partie de ce document doit être appréhendée indépendamment : il n'est pas possible, à ce stade du travail statistique, d'effectuer des corrélations entre les données de chaque étape présentée.

Les chiffres présentés portent sur les dossiers jugés recevables par les certificateurs.

La notion de dossiers recevables permet de cibler les demandes jugées conformes aux critères réglementaires (avoir au moins trois ans d'expérience professionnelle attestée en lien avec la certification visée).

Ce bilan comporte les données sur les candidats aux diplômes du ministère de la culture.

Dossiers des candidats à la VAE

En 2008, les certificateurs régionaux ont déclaré recevables 2 376 dossiers.

7 candidats sur 10 sont des femmes, comme au niveau national.

47 % des candidats ont entre 30 et 44 ans, 45 % plus de 45 ans.

Situation professionnelle des candidats

Salariés	62 %
Demandeurs d'emploi (<i>toutes catégories</i>)	36 %
Non salariés	1 %
Autres (<i>bénévoles, congé parental...</i>)	1 %

Les demandeurs d'emploi sont plus nombreux qu'en 2007 (+ 3 points).

Certifications recherchées (dossiers vus en jurys)

Nombre de demandes réparties par certificateur

Diplômes du ministère de l'éducation nationale	867
Diplômes des ministères chargés de la santé et de l'action sociale	547
Titres professionnels (TP) des ministères chargés du travail	367
Diplômes du ministère de l'enseignement supérieur	141
Diplômes du ministère de la jeunesse et des sports	137
Diplômes du ministère de la culture	40
Diplômes du Cnam	14
Certifications des chambres d'artisanat	8
Diplômes du ministère de l'agriculture	nc

nc : non communiqué en raison du secret statistique (valeur inférieure à 5).

Les candidats visent principalement des formations de niveau :

- V (BEP, CAP...) pour 41 %,
- III (BTS, DUT, Deug ...) pour 30 %
- IV (Bac, Bac professionnel...) pour 18 % contre 15 % en 2007.

Accompagnement des candidats

7 candidats sur 10 vus en jury en 2008 ont bénéficié d'un accompagnement par les certificateurs ou d'autres organismes. Cette étape, qui n'est pas obligatoire, permet une assistance méthodologique dans le choix et la description des activités en relation avec la certification choisie et une aide dans la préparation à l'évaluation (jury ou mise en situation de travail). Elle permet de réduire les risques d'abandon.

Décisions des jurys de VAE

Validation totale	62 %
Validation partielle	27 %
Refus de validation	11 %

Le nombre des validations totales progresse de 2 %, les validations partielles baissent de 3 points.

Niveaux des validations totales obtenues

I (Master, écoles d'ingénieurs...)	2 %
II (Licence, maîtrise...)	7 %
III (BTS, DUT...)	28 %
IV (Bac professionnel...)	18 %
V (BEP, CAP...)	46 %

La répartition des niveaux validés est stable par rapport à 2007.

Nombre de certifications délivrées

Diplômes du ministère de l'éducation nationale	559
Titres professionnels des ministères chargés du travail	299
Diplômes des ministères chargés de la santé et de l'action sociale	290
Diplômes du ministère de l'enseignement supérieur	84
Diplômes du ministère de la jeunesse et des sports	59
Diplômes du ministère de la culture	14
Certifications des chambres d'artisanat	7
Diplômes du Cnam	5
Diplômes du ministère de l'agriculture	nc

nc : non communiqué en raison du secret statistique (valeur inférieure à 5)

Avec 42 % des certifications totales obtenues en Midi-Pyrénées, l'éducation nationale reste le premier certificateur régional, avec une prédominance du niveau III, comme sur le plan national. En Midi-Pyrénées, la moitié des diplômes délivrés par la VAE concerne le domaine de la santé et de l'action sociale, dont 19 % pour le Deavs. Les Titres professionnels des ministères du travail et de l'emploi représentent 23 % des certifications obtenues (+ 2 % par rapport à 2007).



Le Top 10 des certifications recherchées

(classement par nombre de dossiers vus en jurys)

Intitulé de la certification	Niveau	Ensemble
Deas(Aide-soignant)	V	433
Deavs (Auxiliaire de vie sociale)	V	358
Dees (Educateur spécialisé)	III	162
TP Assistant de vie aux familles	V	155
CAP Petite enfance	V	100
BTS Assistant de direction	III	69
BP Jeunesse éducation populaire et sportive spécialité Jeunesse	IV	57
DE Professeur de musique	II	37
BP Coiffure option Styliste visagiste	IV	34
BAC PRO Secrétariat	IV	31

Ces 10 certifications représentent près de 68 % des certifications recherchées. En pourcentage, les chiffres régionaux sont proches des moyennes nationales, à l'exception du Deas (+ 5 % en Midi-Pyrénées) et du Deavs (+ 11 points).

Ce document est réalisé, dans le cadre des missions de la Cris VAE Midi-Pyrénées, avec la collaboration des différents organismes certificateurs en région :

- Chambre régionale des métiers et de l'artisanat,
- Cnam Midi-Pyrénées,
- Criva Midi-Pyrénées pour les diplômés d'ingénieurs,
- Dava pour le ministère de l'éducation nationale (enseignement secondaire),
- Drac pour le ministère de la culture,
- Draaf Midi-Pyrénées pour le ministère de l'agriculture,
- Drass Midi-Pyrénées pour les ministères chargés de la santé et de l'action sociale,
- Drdjs Midi-Pyrénées pour le ministère chargé de la jeunesse et des sports,
- Drtefp Midi-Pyrénées pour les ministères chargés du travail et de l'emploi,
- Université des Sciences sociales,
- Université Paul Sabatier,
- Université Toulouse le Mirail.

Responsable
Cris VAE Midi-Pyrénées
Catherine Ayraud

Rédaction
Dara Chuard

Maquette/Mise en page
Stéphane Henry

Le CarifOref Midi-Pyrénées vous informe au 05 62 24 05 99 et sur www.cariforef-mp.asso.fr

Sources sur le Web

• **CarifOref Midi-Pyrénées**

Téléchargez dans la collection «Profils & Parcours» :

Les certifications par la VAE : résultats en 2008.

www.cariforef-mp.asso.fr > Espace professionnel > Validation des acquis (VAE) > Politiques et expériences régionales > Bilans et indicateurs

• **Répertoire national des certifications professionnelles (Rncp)**

Recherchez les formations ouvertes à la VAE.

www.cncp.fr



En bref ^{N°27}

Les CERTIFICATIONS par la VAE : RESULTATS en 2008

Ce bilan Midi-Pyrénées s'appuie sur les données quantitatives émanant des différents organismes certificateurs en région. Il ne constitue pas une photographie du parcours des personnes qui effectueraient la totalité de la démarche sur la même année civile. L'enchaînement des étapes constitutives d'une démarche de VAE varie selon les candidats et les organismes certificateurs. Certaines étapes, comme l'accompagnement, sont facultatives.

Novembre 2009

